

Autoévaluez-vous

L'Agence française anticorruption met à votre disposition un questionnaire d'autoévaluation en matière de prévention de la corruption et des atteintes à la probité.

Personnel et anonyme, ce questionnaire n'est pas destiné à être retourné à l'Agence. Il vise à vous permettre d'apprécier le degré de prise en compte du risque de corruption dans votre entreprise/collectivité/association.

L'Agence française anticorruption se tient toutefois à votre disposition si vous souhaitez lui communiquer tout élément d'information utile (contact : afa@afa.gouv.fr).

Pour quelles raisons s'autoévaluer ?

- **C'est une question de préservation de la réputation de votre entreprise/collectivité/association :** les auteurs de faits de corruption et d'atteintes à la probité s'exposent à des poursuites pénales et l'engagement de poursuites pénales à l'encontre d'une personne rejaillit sur la réputation de l'organisation.
- **C'est une question de gestion optimale des ressources :** la corruption et les atteintes à la probité faussent l'allocation des ressources en ce qu'elles profitent à des personnes qui n'auraient pas dû en bénéficier.
- **C'est une question de bonne gestion des ressources humaines :** la mise en cause d'une personne est susceptible de conduire à des poursuites pénales, à la démission ou à la révocation de l'intéressé. Il est pertinent de protéger les personnes par l'adoption de règles claires.
- **C'est une question de respect du principe d'égalité des citoyens devant la loi.**

A qui est destiné cet exercice d'autoévaluation ?

Toute personne travaillant, ou détenant un mandat, dans une entreprise / collectivité / association peut se livrer à cet exercice d'autoévaluation. **Pourquoi avoir choisi ces thématiques ?**

Elles répondent à une logique implicite retraçant les étapes d'un processus qui débute de la prise de conscience des risques de corruption et aboutit à mettre en œuvre des actions anticorruption efficaces.

- **La perception de la corruption :** l'action anticorruption suppose votre prise de conscience et votre engagement (s'il y a lieu, celui de l'équipe dirigeante) en vue de créer et diffuser une culture anticorruption dans entreprise / collectivité / association.
- **Les éléments constitutifs d'un dispositif anticorruption :** il s'agit de se doter des moyens de prévenir efficacement la corruption.
- **La mise en œuvre effective et réelle du dispositif anticorruption** passe notamment par des mesures de formation et d'information.

Questionnaire d'autoévaluation

Thème n° 1. Le risque de corruption

Le risque de corruption vous paraît-il suffisamment maîtrisé dans votre environnement professionnel ?

1. Vous savez définir la corruption et vous pouvez en donner un exemple. Oui Non
2. Vous connaissez la notion de trafic d'influence. Oui Non
3. Vous pouvez donner un exemple de favoritisme. Oui Non
4. Le thème de la corruption fait partie des sujets de discussion que vous avez eus dans votre environnement professionnel au cours des 6 derniers mois. Oui Non
5. Votre entreprise/collectivité/association vous paraît être aujourd'hui à l'abri du risque de corruption. Oui Non
6. Le risque de corruption vous paraît suffisamment pris en compte dans votre entreprise/collectivité/association. Oui Non

Thème n° 2. Les éléments constitutifs d'un dispositif anticorruption

Afin de réduire le risque de corruption, quels sont à votre avis les éléments d'un bon dispositif anticorruption ?

7. Une analyse des activités et des fonctions les plus exposées au risque de corruption. Oui Non
8. La sécurisation de la prise de décision et des contrôles. Oui Non
9. L'établissement d'un code de conduite prescrivant les procédures à respecter dans des circonstances données. Oui Non
10. Le contrôle du respect des règles et des procédures. Oui Non
11. La vérification de l'intégrité des partenaires de votre entreprise/collectivité/association. Oui Non
12. Des règles encadrant l'acceptation de cadeaux ou d'invitations. Oui Non
13. La mise en place d'une procédure interne de signalement relatif à la corruption. Oui Non
14. La mise en œuvre d'une communication interne spécifique. Oui Non
15. La mise en œuvre d'une communication externe spécifique. Oui Non

Thème n°3. La mise en œuvre effective et réelle d'un dispositif anticorruption

Quelles mesures seraient de nature à rendre effective et réelle la mise en œuvre d'un dispositif anticorruption ?

16. La nomination d'une personne spécifiquement chargée de la prévention de la corruption dans votre entreprise/collectivité/association. Oui Non
17. Le contrôle systématique des opérations à risques. Oui Non
18. La formation du personnel à l'anticorruption. Oui Non
19. L'inclusion de clauses anticorruption dans les contrats signés par votre entreprise/collectivité/association. Oui Non
20. La mise en œuvre d'un dispositif de recueil confidentiel des signalements relatifs à la corruption (boîte aux lettres, ligne téléphonique, site internet). Oui Non

Vous avez procédé à une autoévaluation, et après ?

L'autoévaluation vous permet de prendre conscience de la situation de votre entreprise/collectivité/association au regard des risques de corruption et d'atteintes à la probité. Elle doit vous amener, le cas échéant, à réfléchir à l'opportunité de bâtir un dispositif anticorruption.

L'Agence française anticorruption comprend une sous-direction chargée du Conseil. Celle-ci élabore des recommandations destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme. Elle apporte son appui aux administrations de l'Etat, aux collectivités territoriales et à toute personne physique ou morale. Elle assure également des actions de formation, de sensibilisation et d'assistance sur la prévention et la détection des risques en matière de corruption et d'atteinte à la probité.

Une question ? Contactez l'Agence française anticorruption

Mail : afa@afa.gouv.fr

Tel : 01 44 87 21 24

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr